

# Groupe Scolaire Roger Salengro

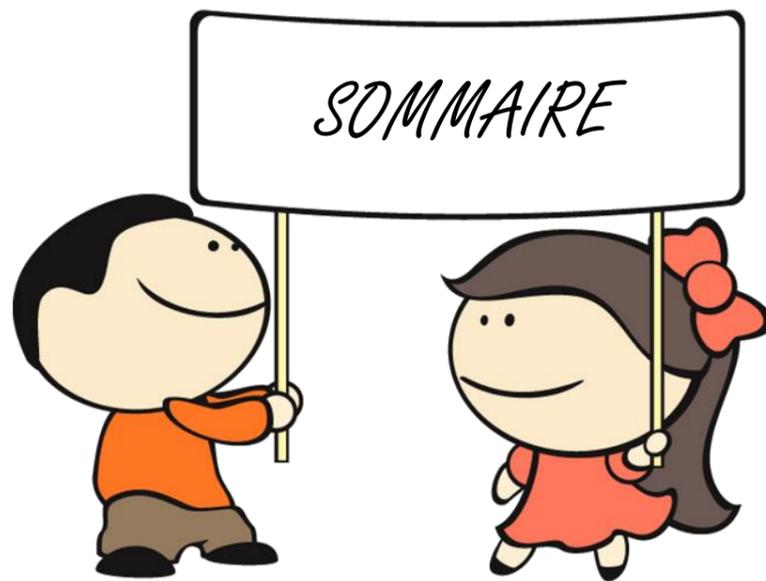
## 2019-2020

### Restauration Scolaire

### Accueil Périscolaire

### Projet Éducatif Local





Le Mot du Maire :.....	3
Descriptifs des activités :.....	4
Comment inscrire mon enfant :.....	5
Informations pratiques APS :.....	6
Informations pratiques PEL :.....	7
Restauration scolaire :.....	8
Mémento mode de règlement :.....	9
Numéros utiles : .....	10

# Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la municipalité vous propose toute une série d'activités périscolaires visant à vous aider à concilier vie familiale et professionnelle. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de notre Projet Educatif Local qui a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs socio-éducatifs autour d'un projet commun :

- *Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent*
- *Renforcer l'éducation à la citoyenneté*
- *Sensibiliser l'enfant et l'adolescent au respect de l'environnement.*
- *Développer l'ouverture aux enfants des autres pays et soutenir les démarches de solidarité internationale.*

Les ateliers du PEL seront maintenus, chaque jour, après l'école selon les modalités décrites dans ce dossier. Malgré la fin des aides de l'état et de la Caisse d'Allocations Familiales, nous avons fait le choix d'en maintenir la gratuité.

Nous nous permettons de vous rappeler que la finalité première de ces activités n'est pas de proposer un mode de garde mais que bien au contraire, elles s'appuient sur des orientations pédagogiques dans un cadre de loisirs. C'est pourquoi, pour la réussite du projet, il est important que votre enfant s'inscrive à des activités qui le motivent et pour lesquelles, il s'impliquera et participera régulièrement. Un petit texte décrit chacune d'entre elles afin que vous puissiez en discuter avec votre enfant et décider ensemble des activités choisies. Ces activités proposées sont pédagogiques et entrent dans une volonté de continuité avec les apprentissages dévolus à l'école. Elles sont animées par des éducateurs professionnels. L'assiduité de votre enfant est donc attendue.

Les efforts engagés depuis plusieurs années au niveau de la restauration scolaire et de la pause méridienne sont poursuivis afin d'offrir à vos enfants une alimentation de qualité et un temps de détente ludique.

Enfin l'amplitude horaire de garde de votre enfant sera maintenue dans le cadre des accueils périscolaires (l'enquête menée début 2018 montre qu'ils conviennent à 85 % des familles).

**En attendant la rentrée, nous vous souhaitons de profiter au mieux de cette période estivale et nous vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.**

**L'adjointe à la vie scolaire**  
Caroline SANCHEZ

**Le Maire,**  
Martial VANDEWOESTYNE.



## L'accueil Périscolaire :

L'accueil Périscolaire est un mode de garde. Il a un projet pédagogique propre. Une équipe diplômée et dynamique accueille les enfants avant et après l'école.

Déclaré auprès du ministère de la jeunesse et des sports, il est facturé au quart d'heure de présence et permet de bénéficier de certaines aides (Crédit d'impôt, CESU ...)

## Le PEL :

Le Projet Éducatif Local a pour ambition de favoriser l'épanouissement de votre enfant ainsi que son éducation à la citoyenneté active, au respect de l'environnement et à la solidarité internationale.

Ces activités auront lieu le soir après la journée de classe de 16h30 à 17h45. Elles sont réservées aux enfants d'élémentaires, une initiation est proposée aux enfants de Grande Section. Vous pouvez inscrire vos enfants à raison de deux ateliers par semaine (1 pour les enfants de grande section). Organisées en partenariat avec les associations locales, elles proposent une découverte de l'activité que vous pouvez approfondir en inscrivant votre enfant en club. Ils commenceront la première semaine d'Octobre et termineront fin juin.

Des actions ponctuelles et des temps forts rythment également l'année scolaire (semaine du goût, quinzaine des droits de l'enfant, conseil municipal des enfants...).

**Afin de pouvoir prévoir le nombre d'activités suffisantes, merci d'inscrire votre enfant dès maintenant et avant le 9 août au PEL, le choix des activités s'effectuera début septembre.**

ATTENTION ! Certains des ateliers sont communs aux deux écoles, pour certains d'entre eux, il vous sera demandé de conduire votre enfant sur le lieu d'activité.

**Dans tous les cas il vous est demandé de reprendre vos enfants à 17h45 sur le lieu d'activité.**

## La restauration scolaire :

Chaque midi, les enfants bénéficient d'un repas équilibré, préparé dans nos cuisines.

Ils sont encadrés par des enseignants et du personnel communal.

Le projet Éducatif Local nous a permis de faire le point sur les services apportés aux enfants, notamment pendant la pause méridienne. Les menus ont évolué et sont toujours visés par notre diététicienne, le personnel est régulièrement formé aux nouvelles normes en vigueur, notre chef de la restauration intervient également sur des actions ponctuelles dans les écoles auprès des enfants et des parents pour des rendez-vous pédagogiques liés à l'alimentation.

L'équipe encadrante intervient pour la plupart sur tous les temps périscolaires de l'enfant de façon à créer une continuité dans la journée avec des adultes référents.

Cette équipe a également participé à plusieurs formations sur l'animation et la gestion de la pause méridienne.

Les enfants de maternelles peuvent depuis quelques mois faire la sieste dès la fin du repas.

Un travail sur l'insonorisation des restaurants est en cours et des menus pédagogiques sont proposés.



## Comment inscrire mon enfant ?

1. **Bien lire ce dossier**
2. Remplir ou corriger la fiche enfant, la signer.
3. Remplir la fiche sanitaire.
4. Remplir et signer la fiche d'inscription.
5. Fournir les documents administratifs.
6. Déposer le dossier au service Enfance et Jeunesse.
7. **Pour les enfants ayant un PAI, celui-ci devra être complet pour la rentrée.**

**Les dossiers sont à rendre, en Mairie uniquement, avant le 9 Août**

### **A FOURNIR ( Venir avec les originaux).**

Au dépôt du dossier : (Ces documents ne vous sont demandés qu'une fois par année scolaire. C'est pourquoi, il vous faut les apporter de nouveau même si vous les avez fournis pour l'accueil de loisirs. Ils ne vous seront plus demandés avant l'année 2019/20)

- Le livret de famille et un extrait du jugement en cas de divorce.
- Un justificatif de domicile datant de moins de deux mois (facture E.D.F, Télécom, etc.)
- Une attestation de la caf comportant le numéro d'allocataire et votre quotient familial du mois d'avril 2019.
- Carnet de Vaccination.

**Chaque modification dans un dossier enfant doit impérativement être signalée au service Enfance et Jeunesse.**

### **CONSEIL AUX FAMILLES**

Il est important de bien tenir vos enfants informés de leur emploi du temps. A 16h30 les enfants d'élémentaires auront donc trois possibilités :

- Sortir rejoindre leur famille
- Se présenter d'eux-mêmes sous le préau pour l'accueil périscolaire, pour les élémentaires. En maternelle il est confié aux animateurs par l'enseignant.
- Dès la première semaine d'Octobre se présenter d'eux-mêmes sous le préau pour rejoindre l'animateur d'atelier.

Attention, pour le PEL, ils ne seront plus repris dans la classe mais devront rejoindre leur animateur dans le préau.

Info pratique ! Info pratique ! Info pratique ! Info pratique !

# Accueil périscolaire

**Horaires d'accueil :** Le matin : dès 7h30 à 8h15 (L'école ouvre à 8h20)  
Le soir : de 16h30, jusque 18h30

N° de téléphone direct : 06.48.94.37.73

Attention, pour des raisons de sécurité, il ne vous est pas possible de reprendre ou confier vos enfants sur le trajet. Le matin, il vous faut déposer votre enfant 5 min avant l'ouverture des grilles.

**Numéro d'urgence :**

**06.82.03.93.96**

(Pour joindre un responsable du PEL ou de la pause méridienne quand ces activités fonctionnent)

## PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Vos enfants sont pris en charge par une équipe diplômée, le matin, dès leur arrivée et sont amenés dans la cour de l'école à 8h20. Le soir, vos enfants sont accueillis sous le préau, dès la fin des cours ou des ateliers, jusqu'à votre arrivée. (Les enfants de maternelles sont accompagnés et repris dans leurs classes).  
Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir un goûter à votre enfant.

L'équipe d'animation n'est responsable que sur le lieu et dans la tranche horaire de l'activité. Au-delà, la structure d'accueil décline toute responsabilité. **Il vous est donc demandé d'accompagner vos enfants dans la salle concernée et/ou de venir les rechercher au même endroit.**

Il est impératif de bien respecter les heures de sortie et de reprendre les enfants sur place au plus tard à 18h30. Suite à certains abus, nous avons été contraints de mettre en place un tarif dissuasif, à partir de 18h30, afin d'éviter les retards qui mobilisent deux animatrices pour un enfant.

Tout enfant qui perturbera le groupe (sur le trajet ou sur place) ou qui ne sera pas repris à l'heure après l'activité pourra être exclu, après avertissement auprès des parents (règlement consultable sur le site de la mairie).

## INSCRIPTION - TARIFS :

Pour des raisons réglementaires et de sécurité, un dossier d'inscription complet doit être constitué pour tous les enfants participant à l'accueil périscolaire.

Nous vous conseillons d'inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire. Vous ne serez facturé qu'en cas d'utilisation du service. Ainsi, en cas d'imprévu, nous pouvons accueillir votre enfant avec toutes les informations nécessaires à sa sécurité.

Les tarifs fixés par le conseil municipal sont les suivants :

	Tarification à compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2018			
	Tranche 1/h	Tranche 2/ h	Tranche3/h	Tranche 4 /h
	QF de 0 à 370	QF de 370 à 500	QF de 500 à 700	QF ≥700
Lambrèsiens 1 <sup>er</sup> enfant	0.27 €	0.47€	0.68€	1.25€
Lambrèsiens 2 <sup>ième</sup> enfant	0.27 €	0.47€	0.68€	1.05€
Non Lambrèsiens 1 <sup>er</sup> enfant	0.32€	0.53€	0.79€	2.61€
Non Lambrèsiens 2 <sup>ième</sup> enfant	0.32€	0.53€	0.79€	2.07 €
Pénalité de retard	Après 18h30 5€00 de pénalité toutes les demi-heures			

Info pratique ! Info pratique ! Info pratique ! Info pratique !

## Projet éducatif local

**Horaires d'accueil :** Chaque soir de 16h30 à 17h45 à raison de deux activités par semaine / enfant (réservé aux enfants d'élémentaire, initiation proposée aux élèves de Grande Section à raison d'une activité par semaine)

Les ateliers commenceront le lundi 7 octobre et se termineront le vendredi 19 juin.

**Numéro d'urgence :**

**06.82.03.93.96**

(Pour joindre un responsable de l'accueil périscolaire, du PEL ou de la pause méridienne quand ces activités fonctionnent)

### **Inscriptions :**

Grâce à ce dossier, vous inscrivez votre enfant au PEL. Courant septembre, vous pourrez les inscrire aux ateliers, soit une fois par semaine, soit deux fois. En indiquant l'activité souhaitée et le jour où elle a lieu.

L'inscription de votre enfant est valable pour toute l'année scolaire. À partir du moment où il est inscrit, sa présence est obligatoire et toute absence devra être signalée à la coordinatrice du PEL ou par téléphone au 03.27.95.95.08 ou 06.82.03.93.96.

### **Enfant de maternelle :**

Nous proposons aux élèves de Grande Section une initiation au PEL en commun avec les élèves de CP. En septembre, vous aurez la possibilité de choisir un de ces ateliers.

### **Enfant d'élémentaire :**

Les enfants ont la possibilité de s'inscrire aux animations une ou deux fois par semaine

Les activités proposées sont pédagogiques et entre dans une volonté de continuité avec les apprentissages dévolus à l'école. Elles sont animées par des éducateurs professionnels.

L'assiduité de votre enfant est donc attendue. Au bout de trois absences non justifiées nous nous réservons le droit de donner sa place à un enfant motivé.

### **Prise en charge des enfants :**

**Afin de favoriser les liens entre tous les enfants, certaines activités sont proposées à deux écoles en même temps. (Primaire et maternelle / Gallieni et Salengro). Il pourra vous être demandé de conduire votre enfant sur le lieu d'activité, pour des raisons de sécurité.**

Pour les activités rattachées à l'école Salengro, les enfants se présentent aux animateurs situés sous le préau extérieur de l'école, ils sont, à partir de ce moment, pris en charge par l'équipe.

Les parents ou personnes autorisées (en possession de leurs cartes d'identité) doivent être présents lors de la sortie, sauf si une autorisation de repartir seul est remplie à l'inscription. En cas d'absence des parents, l'enfant **NE POURRA PAS** être accompagné à l'accueil périscolaire Frimousse (service payant), sauf si l'activité se déroule au centre social et d'activité.

**Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés (règlement consultable sur le site de la mairie).**

**ATTENTION ! Certains des ateliers sont communs aux deux écoles, pour certains d'entre eux, il vous sera demandé de conduire votre enfant sur le lieu d'activité.**

**Dans tous les cas il vous est demandé de reprendre vos enfants à 17h45 sur le lieu d'activité.**

# Restauration scolaire



**Attention,**

**Pensez à réserver et régler vos repas avant le 31 Août !**

La ville de Lambres lez Douai dispose de deux restaurants scolaires qui fonctionnent en régie directe durant les périodes scolaires. Les enfants sont accueillis pendant la période scolaire chaque jour de la semaine hors Mercredi et Samedi.

Un projet pédagogique d'accueil est mis en place, il est consultable en mairie. L'organisation générale du service vise à respecter le référentiel de la norme AFNOR NFX50-220.

Le déjeuner se compose d'une entrée, d'un plat principal, d'un dessert, fromage ou laitage, pain et eau minérale. Des adaptations dans les repas sont possibles afin de répondre aux besoins et attentes spécifiques de certaines catégories de convives.

Ces menus sont préparés sur place et leur composition est validée par une diététicienne.

Le restaurant scolaire est un lieu d'éducation, il faut donc manger sans gaspiller, proprement et dans le calme, respecter le personnel et le matériel mis à disposition.

**ATTENTION :** Un enfant scolarisé uniquement le matin ne peut pas fréquenter le restaurant scolaire, de même un enfant n'ayant pas été à l'école la matinée (rendez-vous ou autre...) ne sera pas accepté en cantine le midi) sauf sur accord de la mairie.

## **TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE**

**Les repas doivent être réservés avant le 20 du mois précédent avec prépaiement soit par internet à partir du portail famille, soit au bureau des affaires scolaires. Après cette date, un surcoût de 1€ par repas sera appliqué pour réservation tardive (Le surcoût ne dépassera pas 10€ par famille et par réservation).**

Les enseignants seront donc en possession d'une liste des enfants inscrits qu'il leur appartiendra d'actualiser chaque matin afin de connaître les enfants effectivement présents.

Les remboursements seront possibles dans les cas suivants :

- Absence justifiée par un certificat médical
- Absence de l'enseignant.

Règlement consultable sur le site de la mairie.

	<b>2019-2020</b>
	<b>Réservation normale (avant le 20 du mois précédent)</b>
Lambrésien	3.20 €
Non lambrésien	5.85 €
2 <sup>nd</sup> enfant	4.80 €
3 <sup>ème</sup> enfant	4.20 €

# Mémento modes de règlement

## Restauration scolaire :

**Nouvel inscrit, contacter le service enfance et jeunesse  
pour créer votre compte sur le portail famille accessible depuis le site [www.lambreslezdouai.fr](http://www.lambreslezdouai.fr) !**

### Avant le 20 du mois précédent, réserver et régler les repas

- soit par internet grâce au portail famille (**règlement par CB**)
- soit au service des affaires scolaires entre le 15 et le 20 du mois précédent (**Règlement en espèce, chèque et CB**)
- Soit en déposant le formulaire de réservation et le règlement dans la boîte du service des affaires scolaires (**règlement par chèque uniquement**)

Tout au long du mois, il est possible de réserver des repas imprévus au service des affaires scolaires (tarif réservation tardive).

## Accueil Périscolaire « Frimousse » :

Une facture sera envoyée à votre domicile le 10 de chaque mois. Elle est à régler avant le 31 du mois de réception, soit par le portail famille (règlement par CB) soit en mairie, au service des affaires scolaires, **le mardi et le mercredi uniquement**, (8h30-12h / 14h-17h30, jusque 19h le mardi).

Pour les règlements par chèque, une boîte aux lettres est disponible dans le hall du bureau des écoles toute la semaine.



**Les chèques emplois services universels  
(Tout émetteur) sont acceptés pour :**

- L'accueil périscolaire.



**Les chèques vacances (ANCV)  
Sont acceptés pour :**

- L'accueil périscolaire
- Les séjours de vacances enfants et ados
- Les centres de loisirs d'été
- La ludothèque et l'atelier d'éveil musical

**Merci d'effectuer 2 chèques différents pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire.**

# Service Affaires scolaires Enfance et Jeunesse

---



Mairie de Lambres-Lez-Douai  
1, Rue Jules Ferry

59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

Téléphone : 03 27 95 95 00

Fax : 03 27 92 98 64

Contact mail via

[www.mairie-lambreslezdouai.fr](http://www.mairie-lambreslezdouai.fr)

Numéro d'urgence : 06.82.03.93.96  
(Pour joindre un responsable  
de l'accueil périscolaire, du PEL ou  
de la pause méridienne  
quand ces activités fonctionnent)

Accueil périscolaire Frimousse

Tel : 06 48 94 37 73

De 7h30 à 8h30

Et de 16h30 à 18h30

Restaurant Scolaire Salengro

06 70 11 56 20